

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 359

présenté par
M. Cherki

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 40 à 43.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir les libertés publiques des citoyens.